

ACCORD-CADRE

Entre

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) – 103 boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France – représenté par son Président, Monsieur Gilles ROUSSEL, d'une part,

Et

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev) agréée Jeunesse et Education Populaire et complémentaire de l'Ecole Publique – 26 bis rue de Château Landon 75010 Paris, représentée par sa présidente, Madame Nathalie MENARD.

PREAMBULE

La CPU a un rôle de conseil et de proposition auprès du Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'ensemble des acteurs de ces domaines ; elle favorise la mutualisation des compétences en vue de moderniser les établissements qu'elle représente et contribue au débat public en offrant un lieu d'échange et de concertation.

Depuis 1991, l'Afev mobilise des étudiants solidaires pour mener des actions de solidarité et de lien social. L'Afev promeut une ouverture des universités sur les territoires, et une intégration des enjeux sociaux, culturels, économiques et environnementaux dans leurs activités et leurs relations avec les acteurs, contribuant ainsi au développement de la Responsabilité Sociétale des Universités. Dans ces perspectives, l'Afev agit comme un opérateur au service des universités, pour soutenir les politiques publiques de lutte contre les inégalités, par la valorisation de la ressource que constitue, sur un territoire, l'université. Intervenant aujourd'hui en lien avec 60 établissements membres de la CPU, l'Afev mobilise chaque année un réseau de 8000 étudiants solidaires, ce qui représente plus d'un million d'heures d'engagement solidaire au bénéfice des campus et des quartiers populaires.

La CPU est convaincue de l'intérêt et de la légitimité du projet formateur de l'Afev. La construction d'une identité citoyenne étudiante, à laquelle participe l'Afev, contribue en effet à poser l'université comme acteur et ressource des problématiques socio-urbaines du territoire, à exercer sa Responsabilité Sociétale, et, par là-même, à construire une identité collective des universités.

La CPU et l'Afev entretiennent depuis 2004 des liens privilégiés, formalisés par un accord-cadre visant à favoriser la participation citoyenne des étudiants, renouvelé en 2008, puis en 2012. En septembre 2016, un engagement cosigné entre la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, la Conférence des Présidents d'Université et l'Afev est venu renforcer les efforts communs pour la réussite de tous les élèves et l'accompagnement du déploiement des Parcours d'excellence.

Le partenariat entre la CPU et l'Afev a permis des avancées notables en matière de reconnaissance des apports pédagogiques et compétences liés à l'engagement étudiant, dans laquelle la quasi-totalité des universités est aujourd'hui impliquée. Par ailleurs, cette collaboration a contribué à

montrer l'importance de l'Université comme acteur et ressource du territoire par le développement de projets locaux de solidarité en lien avec les universités.

OBJECTIFS

Le présent accord-cadre a pour ambition de poursuivre le partenariat entre la CPU et l'Afev pour favoriser l'engagement des étudiants dans les actions citoyennes proposées par l'Afev et promouvoir les démarches de Responsabilité Sociétale des établissements d'enseignement supérieur.

Le présent accord pourra, dans le respect de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, être décliné opérationnellement au niveau local en accords associant les universités, les antennes locales de l'Afev, les collectivités territoriales pertinentes, les CROUS, et tout autre acteur pouvant contribuer à la réussite de l'engagement solidaire des étudiants au bénéfice des territoires.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La CPU encourage les universités à favoriser le développement de l'Engagement Etudiant de Solidarité à travers les différentes actions citoyennes promues par l'Afev, au bénéfice de l'accueil et de la réussite des étudiants à l'université d'une part, et de la démocratisation de l'enseignement supérieur envers les lycéens et collégiens d'autre part.

L'Afev développe trois programmes complémentaires d'engagement : un programme de bénévolat étudiant en accompagnement d'enfants et d'adolescents en difficulté scolaire et sociale, la mobilisation de jeunes en Service Civique dans les quartiers prioritaires et en particulier dans les établissements scolaires, enfin l'implication d'étudiants dans des colocations à projets solidaires, les KAPS. D'autres modalités d'implication pourront être réfléchies, comme des stages et projets tuteurés à vocation sociale et solidaire.

Pour faciliter la mobilisation des étudiants et l'ouverture territoriale des universités, l'Afev a créé un réseau de points d'appui au sein des établissements partenaires, les Plateformes de l'Engagement Solidaire.

La CPU et l'Afev associe leurs efforts pour encourager le développement de la Responsabilité Sociétale des Universités, grâce notamment à l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités, présidé par un représentant de la CPU depuis sa création en 2012. La CPU et l'Afev encourageront également la promotion de ces démarches au niveau européen et international, en fonction des opportunités.

Engagements de la CPU

La CPU reconnaît l'engagement étudiant comme un moyen complémentaire d'enrichissement de la formation. Elle encourage les universités à engager à leur niveau, une réflexion sur les modalités de reconnaissance des apports pédagogiques et compétences liés à l'engagement étudiant, en partenariat avec les équipes locales de l'Afev.

La CPU encourage le développement d'alliances éducatives au sein des territoires, visant une plus grande démocratisation de l'enseignement supérieur, avec l'appui des dispositifs publics, comme les Cordées de la Réussite et les Parcours d'Excellence, en partenariat avec les équipes locales de l'Afev.

La CPU développera ses échanges avec l'Afev, par le biais, en particulier, de sa Commission de la vie de l'étudiant et de la vie de campus, dans les domaines relevant de cette dernière. Ce partenariat donnera lieu, une fois par an, à une rencontre entre l'Afev et la Commission susnommée ou leurs représentants.

En outre, dans le cadre de ce partenariat, la Commission de la vie de l'étudiant et de la vie de campus examinera de manière attentive toute demande de l'Afev relative à l'animation de son réseau (participation à des colloques, journées d'études, etc..).

Engagements de l'Afev

L'Afev contribue à la demande de la CPU aux réflexions menées sur l'apport de l'université pour le développement des territoires. L'Afev est une ressource pour les universités souhaitant mettre en œuvre une démarche de Responsabilité Sociétale.

L'Afev s'associera à la demande de la CPU aux réflexions menées sur l'engagement étudiant et le Service Civique. L'Afev mettra à disposition des universités son expérience en termes de promotion de l'engagement et de valorisation des compétences issues de l'engagement dans les cursus universitaires.

Elle concourra, tant par ses actions pérennes que par sa participation active aux différentes campagnes citoyennes, à la diffusion des valeurs d'ouverture, de responsabilité, de respect et de citoyenneté que promeut la CPU, et, partant, au renforcement des liens sociaux.

EVALUATION

La rencontre annuelle entre les représentants de l'Afev et ceux de la Commission de la vie de l'étudiant et de la vie de campus donnera lieu à un bilan des actions menées en application des engagements susmentionnés au moyen d'outils d'évaluation préalablement définis. Cette rencontre sera en particulier l'occasion d'évaluer l'évolution des accords pris au niveau local en application du présent accord-cadre.

DUREE

Le présent accord cadre est conclu pour une durée de quatre années à compter de la date de signature.

Les deux parties se réuniront dans un délai d'un mois avant la date d'expiration de cet accord afin de décider de son renouvellement.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations souscrites en application du présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit dès la première présentation d'une lettre avec accusé de réception à la partie défaillante.

Fait en deux exemplaires originaux, signés à Paris,

Le 19/06/2017

Le 19/06/2017

Pour la Conférence des Présidents d'Université

Pour l'Association de la Fondation
Etudiante pour la Ville

PO/ D. EHRSAM

PO/ C. PAVIS - DG

Le Président

La Présidente

Gilles ROUSSEL

Nathalie MENARD